

COMMUNE DE LA CHAPELLE-PALLUAU

Extrait du registre des délibérations

N° 29-04-2026-2

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22-04-2026.

Étaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Valérie JOLLY, Sylvain GAUTIER, Frédérique DELORME, Catherine GUILBAUD, Frédéric CHABOT, Chrystelle PREAULT, Annabelle PICARD, Quentin ANGER, Nathan JOLLY, Rose RAUTUREAU et Alexis GUILLET

Étaient absents et excusés : mesdames Elodie POIRIER et Valentine PRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Quorum : atteint

Mme Valérie JOLLY a été élue secrétaire de séance

Objet : vote du budget primitif communal 2026

Classement nomenclature ACTES /7 : finances locales /7-1 : décisions budgétaires

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- l'attribution des subventions proposée
- Le budget primitif communal 2026 qui s'équilibre
- * en fonctionnement en dépenses et recettes : 1 070 650 €
- * en investissement en dépenses et recettes : 825 632 €

Fait et délibéré à La Chapelle-Palluau,

Le 29-04-2026

Affiché le 30-04-2026

Le maire : Xavier PROUTEAU

La secrétaire : Valérie JOLLY



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 085-218500551-20260429-29_04_2026_2-BF